

SPECTACLES DU 7 MAI.

OPÉRA. — FRANÇAIS. — ROMULUS, la Joie fait peur, le Bonhomme Jadis. OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été. ODÉON. — Les Cosaques, Au Printemps. THÉÂTRE-LYRIQUE. — La Reine d'un jour, Elisabeth. VAUDEVILLE. — La Dame aux camélias, Bertrand c'est Raton.

VARIÉTÉS. — Entre deux tisons, un Mari, l'Esprit familier. GYMNASÉ. — Le Gendre de M. Poirier, Suzanne. PALAIS-ROYAL. — 33,333 fr. 33 c., M. Guillaume. PORTE-SAINT-MARTIN. — La Chine à Paris. AMBIGU. — Le Pendu. CAITÉ. — La Bonne aventure. THÉÂTRE IMPÉRIAL DE CIRQUE. — Constantinople. CIRQUE NAPOLÉON. — Soirées équestres tous les jours.

COMTE. — Le Petit-Poncet, Fantasmagorie. FOLIES. — Gusman, Sauvage. DRAMAS. — Les Toiles du Nord, Visite. BEAUMARCHAIS. — Les Sept Femmes de Barbe-Bleue. LUXEMBOURG. — Les Russes. THÉÂTRE DE ROBERT-HOUDIN (boulevard des Italiens, 8). — Tous les soirs à huit heures. HIPPODROME. — Exercices équestres les mardis, joudis, samedis et dimanches, à trois heures.

ARÈNES IMPÉRIALES. — Exercices équestres les dimanches et lundis, à trois heures. JARDIN MABILLY. — Soirées dansantes. CHATEAU DES FLEURS. — Soirées dansantes. DIORAMA DE L'ÉTOILE (grande avenue des Champs-Élysées, 73). — Tous les jours de 10 h. à 6 h., le Groënland et une Merse de minuit à Rome.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON DE CAMPAGNE Bellevue. Etude de M. RABEAU, avoué à Versailles. Vente aux enchères publiques et par suite de baisse de mise à prix, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles, Le jeudi 11 mai 1854, à midi, D'une jolie MAISON DE CAMPAGNE avec jardin et dépendances, sises à Bellevue, commune de Meudon, rue Emile, 1. Mise à prix : 25,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1° A Versailles, à M. RABEAU, avoué poursuivant, rue des Réservoirs, 19 ; 2° A Paris, à M. Prestat, notaire, rue de Rivoli, 63 ; 3° Et pour voir la propriété, tous les jours, de dix à cinq heures. (2567)

MAISON RUE D'ENFER, A PARIS Etudes de M. CORPEL, avoué à Paris, rue du Helder, 17, et de M. DELOHME, avoué à Paris, rue Richelieu, 85. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le samedi 20 mai 1854, deux heures de relevé, D'une MAISON avec cour, jardin et dépendances, sise à Paris, rue d'Enfer-St-Michel, 55. Revenu brut : 7,500 fr. Mise à prix : 70,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1° A M. CORPEL, avoué poursuivant ; 2° A M. DELOHME ; 3° A M. Pochard ; 4° A M. Viger ; 5° A M. Gamard ; 6° A M. Protat ; 7° A M. Blot ; 8° M. Laperche ; tous avoués à Paris. (2557)

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

VENTE par adjudication, en l'étude et par le ministère de M. HALPHEN, notaire à Paris, le lundi 15 mai 1854, à midi, d'un FONDS de commerce de DROGUERIE et

HERBORISTERIE en gros et en détail, exploité à Paris, place Sainte-Opportune, 3 et 5, ledit fonds dépendant de la faillite de M. Garcet, ensemble l'achalandage y attaché, le matériel et le droit : 1° de location par acte authentique des lieux occupés pour l'exploitation dudit fonds, place Sainte-Opportune, 3 et 5 ; 2° de location verbale : 1° de magasins situés rue des Lions-Saint-Paul, 10 ; 2° de greniers faisant partie d'une maison sise à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 14 ; 3° et d'une écurie dépendant d'une maison sise à Paris, rue des Deux-Boules, 7. — Mise à prix outre les charges : 4,000 fr. — L'adjudicataire sera tenu de prendre à dire d'experts les marchandises qui se trouveront en magasin au jour de l'adjudication et de rembourser les loyers payés d'avance. — S'adresser : 1° A M. Lefrançois, rue de Grammont, 16 ; 2° A M. Vittecoq, au siège de l'exploitation, place Sainte-Opportune, 3 et 5, et rue Beaubourg, 107, syndics ; 3° et audit M. HALPHEN. (2563)

MOULIN, FERME, TERRES, ETC.

Etude de M. GILLIARD, avoué à Fontainebleau. Vente par adjudication judiciaire en la salle de la justice de paix de Nemours (Seine-et-Marne), par le ministère de M. SAUNIER, notaire à Nemours, le 28 mai 1854, de la nue-propriété, de 1° Un MOULIN sis à Nemours, nouvellement monté à l'anglaise, à douze paires de meules et susceptible d'une location de 12,000 fr. Mise à prix : 30,000 fr. 2° La FERME DES MUIS, d'environ 75 hectares, sise à Egreville, louée 5,000 fr. Mise à prix : 31,250 fr. 3° Un lot de TERRE d'environ 4 hectares et demi, situé à Egreville, loué 141 fr. Mise à prix : 4,000 fr. 4° Une FERME à Larchant, d'environ 57 hectares, louée 3,400 fr. Mise à prix : 20,000 fr. 5° Un lot de TERRE, d'environ 13 hectares, à Trémainville, commune de Larchant, loué 1,400 francs. Mise à prix : 7,500 fr. 6° Un lot de TERRE, d'environ 6 hectares et demi, à Puisselet, commune de Saint-Pierre, loué 330 francs. Mise à prix : 3,250 fr. 7° Un lot de TERRE d'environ 20 hectares, à Aufferville, loué 1,350 fr. Mise à prix : 8,750 fr. 8° Un lot de TERRE, à Ormesson, d'environ 22

hectares, loué 1,220 fr. Mise à prix : 8,750 fr. 9° Un lot de TERRE, d'environ 12 hectares et demi, à Maurpari, commune de la Chapelle, loué 800 francs. Mise à prix : 3,000 fr. 10° Un lot de TERRE à Garantreville, d'environ 7 hectares et demi, loué 300 fr. Mise à prix : 2,250 fr. Tous ces immeubles sont situés dans l'arrondissement de Fontainebleau.

11° Une FERME à Desmonts (Loiret), d'environ 23 hectares, louée 1,100 fr. Mise à prix : 7,500 fr. 12° et 23 autres lots, de deux MAISONS à Nemours, jardins, terres, prés, vignes et bois. Tous les produits ci-dessus indiqués sont nets d'imôts. S'adresser pour les renseignements : A Nemours : 1° A M. SAUNIER, notaire vendeur ; 2° A M. Damoy, notaire présent à la vente ; A Fontainebleau : 1° A M. GILLIARD, avoué poursuivant ; 2° A M. Cotelier, Lepage, Mollier et Canhion, avoués collicitants. (2531)

MAISON rue de la Calandrie, 36, à Paris, près le Palais de Justice, à vendre (même sur une seule enchère), en la chambre des notaires de Paris, le mardi 16 mai 1854. Revenu : 2,700 fr. — Mise à prix : 37,000 fr. S'adresser à Paris : 1° A M. MIEGNIEN, notaire, rue Saint-Honoré, 370, dépositaire du cahier des charges ; 2° Et à M. Lambert, notaire, place de l'École-Médecine, 17. (2556)

SOCIÉTÉ DE SERVICES MARITIMES des Messageries impériales.

AVIS. Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir M. les actionnaires que l'assemblée annuelle, pour la reddition des comptes de l'exercice 1853, est convoquée pour le samedi 10 juin 1854, à midi précis, au siège de la société, rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. L'assemblée aura en outre à délibérer, en conformité des articles 5 et 29 des statuts, sur l'émission des actions de la deuxième série. Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, il faut être titulaire de cinq actions au moins, dont la possession se trouve régulièrement con-

statée par transferts opérés avant la publication de l'avis de convocation. Nul ne peut représenter un actionnaire ayant droit de faire partie de l'assemblée générale, s'il n'est lui-même membre de cette assemblée (article 27 des statuts). (12102) *

DU COURS DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE.

AVIS. M. les actionnaires de la Compagnie du Cours de la Banque et de la Bourse formée sous la raison Camille DE CHOISY et C^o, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 18 mai 1854, au siège social, rue Richelieu, 79, à Paris, pour délibérer sur une proposition de la gérance ayant pour objet de lui adjoindre deux cogérants et de déterminer leurs pouvoirs. (12101)

COPIES traductions et autographies correctes et soignées, à prix modérés. — POLD, traducteur-juré, rue de la Bourse, 3. — Traductions par correspondance, payables en timbres-poste. (12103) *

CODE BACQUA 1,200 pages. Nouvelle édition, revue et mise au courant jusqu'à 1854. — Prix 12 fr., et franco 15 fr. — Paris, Paul Dupont, 45, rue de Grenelle-St Honoré. (12100) *

MAISON BEAUVAIS, 55, rue Neuve-Vivienne, Paris. Articles d'été, confections pour dames, coiffure, robes brodées de soie, de paille, écharpes, peignoirs, etc. (12108) *

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. 1 fr. 25 c. le flacon. — 8, rue Dauphine, à Paris. (12107)

Ouverture 6 BILLARDS Chaussée des Martyrs, 11. M. H. Berthoulliers, succ^r du rest. si avantageusement connu sous M. Lointier par son confort, ses

repas de noces et de corps, vient d'y joindre un café-est. de 6 billards attenant à cette maison. (12023).

ORFÈVRE CHRISTOFLE argentés et dorés par les procédés électro-chimiques THOMAS, boulevard des Italiens, 18, près la rue La Fayette. MAISON SPÉCIALE DE VENTE de l'orfèvrerie fabriquée par MM. Ch. CHRISTOFLE et Co. (1815)

POMMADE DES CHATELAINES On l'hygiène du moyen-âge. Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles Châtelaines du moyen-âge pour conserver jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la circulation des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse et les empêche de blanchir en s'en servant journellement. Composé par CHALMIN, parfumeur-chimiste à NOTRE-DAME DE L'HÔPITAL, 40. — Dépôt à Bordeaux et dans toutes les villes de France, et chez M. Normand, passage Choiseul, 19. Prix du pot : 3 fr. (11800)

LE TRÉSOR DE LA CUISINIÈRE ET DE LA MAÎTRESSE DE MAISON Par A.-B. de Périgord. Calendrier culinaire pour toute l'année. — Moyen de faire bonne chère à bon marché ; de bien diriger son chef et chez le restaurateur. — Art de découper, servir de la PATISSERIE. — Chez tous les libraires et les épiciers de Paris et des départements. Prix : 2 fr. — Chez CAUMON, quai Malaquais, 11.

AVIS. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres, sont reçues au Bureau du Journal.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

COTILLON, éditeur, libraire du Conseil d'Etat, rue des Grès, 16, et à partir de jain, rue Soufflot, 23, en face du Panthéon.

REVUE CRITIQUE

TRAITÉ GÉNÉRAL

LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE, DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUÉ, GUIDE DES EXPROPRIÉS

Publiée par MM. V. WABCADE, ancien avocat à la Cour de cassation ; — WOLOVSKI, professeur de Législation universelle ; — FAUSTIN HÉLIE, conseiller à la Cour de cassation, etc., etc. ; — PAUL PONT, président du Tribunal civil de Corbeil ; — NICIAS GAILLARD, premier avocat-général à la Cour de cassation ; — LAFERRIÈRE, ancien conseiller d'Etat, inspecteur général des Facultés de droit ; — COIN-DELLISLE, avocat à la Cour impériale de Paris, etc. Avec les concours et la collaboration de juristes français et étrangers. Prix de l'abonnement : Pour la France, 18 fr. ; Pour l'étranger, 22 fr. franco. Les deux premières années (1851-1852), 2 vol. in-8°, 30 fr. — Chaque année écoulée se paiera 20 fr. — Année 1853, 1 tr. fort vol. in-8°, 20 fr. Nota. La Revue critique fera un examen approfondi de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux de l'administration.

DE LA DOCTRINE ET DE LA JURISPRUDENCE, ETC., ETC., ETC. PAR GABRIEL DUFOUR, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, etc., etc. Deuxième édition, mise en harmonie avec les lois organiques de l'Empire. L'ouvrage formera six volumes in-8°. Les tomes 1^{er} et 2^{es} sont en vente. Les suivants paraîtront successivement et sans interruption, de six semaines en six semaines. Prix de l'ouvrage complet, 48 fr. — des tomes 1^{er} et 2^{es}, 16 fr. N. B. Il faut souscrire dès à présent à l'ouvrage complet, et s'engager à retirer les volumes 3^e, 4^e, 5^e et 6^e au fur et à mesure de leur publication.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 8 mai. Consistant en tables, chaises, piano, bureaux, tableaux, etc. (2566) Le 9 mai. Consistant en chaises, chaises, canotiers, porte-registres, etc. (2569) Consistant en tables, chaises, glaces, rideaux, tableaux, etc. (2570)

Entre M. BARDIN et M. ROULLARD, ci-après nommés. Il a été extrait ce qui suit : M. Louis BARDIN, négociant, demeurant à Paris, rue Montmartre, 66. Et M. Adrien ROULLARD, négociant, demeurant au même endroit. Ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison et la signature sociale BARDIN et ROULLARD, dont le siège est à Paris, rue Montmartre, 66.

Et constitué suivant deux actes passés devant M. Olagnier et son collègue, notaires à Paris, l'un les vingt-deux et vingt-trois mars mil huit cent cinquante-trois, et l'autre le trente et un du même mois, ladite délibération prise le vingt-six avril mil huit cent cinquante-quatre et constatée par un procès-verbal dont une copie, dûment enregistrée, a été déposée pour minute audit M. Olagnier, aux termes d'un reçu par lui le cinq mai mil huit cent cinquante-quatre, aussi enregistré. Il a été apporté aux statuts de ladite société les modifications et additions dont suit la teneur littérale : Premièrement, par addition à l'article 6 des statuts. Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Le gérant de la société est autorisé à ériger dans le département de la Marne une distillerie de bellera-verde ; l'établissement de cette distillerie et son exploitation auront lieu au moyen d'une somme qui pourra s'élever jusqu'à cinq cent mille francs, et sera distraite du fonds de roulement d'un million cinq cent vingt-cinq francs.

Entre les soussignés : 1° M. Jean CAMMAS, négociant, demeurant à Paris, rue Mauconseil, 50 ; 2° M. Charles-Prospér PROVOST, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 221 ; A été convenu et arrêté ce qui suit : La société formée entre les parties par acte sous signatures privées en date à Paris du quatorze juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré et publié, pour la fabrication et la vente des gants de peau, sous la raison sociale CAMMAS et PROVOST, et dont le siège était rue Saint-Denis, 275, et rue Saint-Sauveur, 1, laquelle devait durer dix années, est et demeure dissoute avant terme, d'un commun accord, entre les associés à partir de ce jour. MM. Cammas et Provost restent conjointement chargés de la liquidation. Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des doubles du présent acte pour remplir les formalités de dépôt et publications prescrites par la loi. Fait double à Paris le trente avril mil huit cent cinquante-quatre. (9049)

Etude de M. GAY, huissier à Paris. D'un acte sous seings privés, fait triple à Lyon le vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-quatre, et à Paris le vingt-six dudit mois, enregistré à Paris le vingt-huit, par lequel M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Etude de M. DELEUZE, successeur de M. Eugène Lefèvre, agréé à Paris, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le premier mai mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, entre M. Pierre FOURQUET, négociant, demeurant à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32, et M. Victor BAUD, employé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12 ; A été formé entre les susnommés une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce de confection exploitée précédemment par M. Fourquet ; sa durée est fixée à quatre années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, pour finir le trente et un décembre mil huit cent cinquante-sept. Le siège social est fixé à Paris, rue de Paradis-Poissonniers, 32. La raison et la signature sociales sont Pierre FOURQUET et Victor BAUD. MM. Fourquet et Baud sont gérants solidaires et responsables, pouvant chacun à ce titre user de la signature sociale pour les besoins et affaires de la société seulement. Pour extrait : Signé : DELUZE. (9034)

Enregistré à Paris, le Mai 1854, F^o Reçu deux francs vingt centimes,

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Pour légalisation de la signature A. GUYOT. Le maire du 1^{er} arrondissement, BAUDOUIN.